



Aménagement d'une terrasse

Par **Rabati41**, le **07/09/2019** à **09:51**

Bonjour, quelles démarches à faire pour poser un spa de environ 1 tonne sur ma terrasse au 1er étage ?

Par **youris**, le **07/09/2019** à **10:55**

bonjour,

vous devez vérifier que votre projet:

- est autorisé par votre règlement de copropriété sachant que les balcons et les terrasses sont en principe des parties communes.
- est techniquement compatible avec les caractéristiques de votre terrasse en particulier par rapport au poids du spa et de l'évacuation de l'eau.
- que votre installation respecte l'harmonie de l'immeuble.
- obtienne l'accord de votre A.G. puisque son installation va impacter les parties communes (percement des murs extérieurs) après avoir présenté un document signé par un professionnel attestant que votre projet ne menace pas la solidité de votre immeuble
- que l'utilisation de votre spa ne cause pas un trouble anormal de voisinage (compresseur).

salutations